

UN PLAN CLIMAT POUR VOTRE TERRITOIRE !

La protection de l'environnement est un enjeu important des intercommunalités. La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas dans le cadre plus global de son programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte prépare son plan climat.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ?

Le PCAET est un projet territorial de **développement durable**.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables (EnRs)

Qui met en place le plan climat ?

La mise en place des PCAET est confiée

aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Ils développent leur plan climat en mobilisant et en impliquant tous les acteurs du territoire (entreprises, monde agricole, association, citoyens ...).

La durée d'un plan climat est de 6 ans.

Pourquoi un plan climat ?

Il apporte une nouvelle vision de la vie d'un territoire sous l'angle « air-énergie-climat » (la consommation d'énergie, le développement économique, les transports, les activités, etc.)

C'est une opportunité économique, sociale et environnementale pour le territoire et ses habitants.

RAPPEL DÉFINITIONS

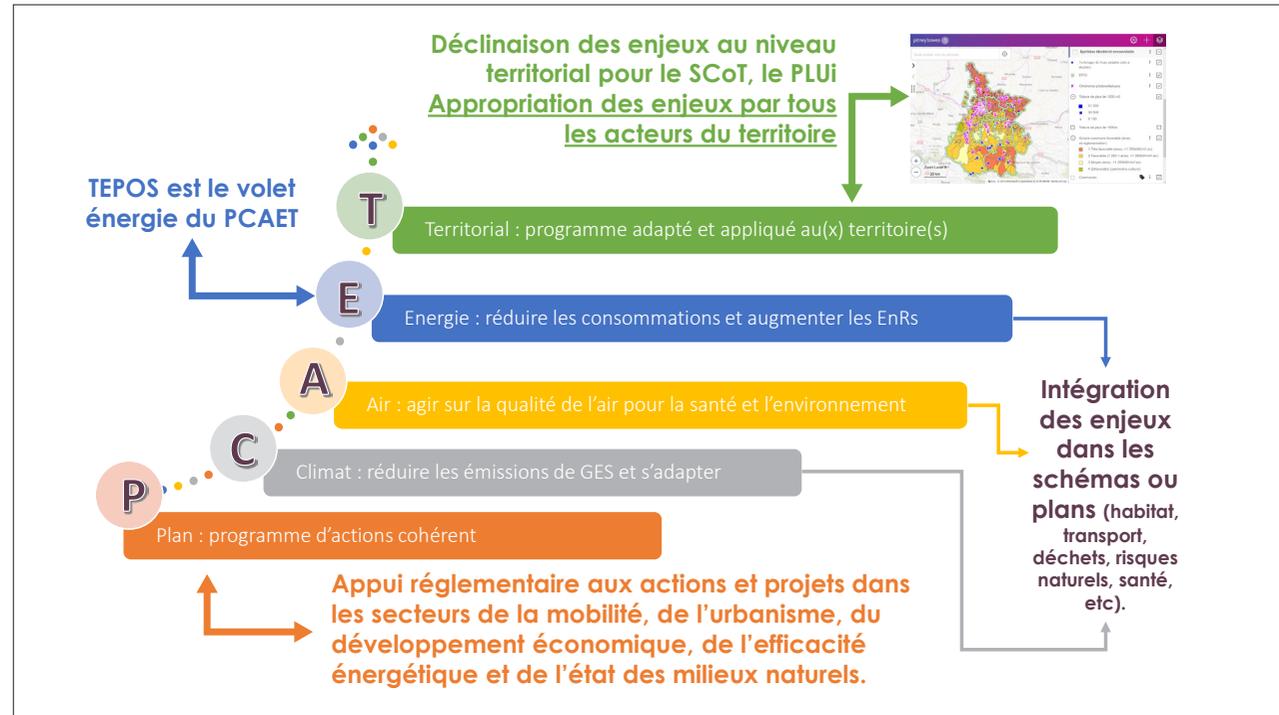
TEPOS : Territoire à Energie POSitive

C'est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales (« 100% renouvelables et plus »).

La communauté de communes du Bassin d'Aubenas est impliquée dans le TEPOS et le TEPCV.

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Un appel à projets "Territoire à Energie Positive" pour la Croissance Verte a été lancé par l'état pour permettre aux territoires de signer une convention d'appui financier avec le ministère de l'écologie pour développer des actions environnementales.



Quel rapport entre le plan climat, TEPOS et TEPCV ?

Les trois projets sont imbriqués : le TEPCV est une part du TEPOS qui correspond lui-même au volet "énergie" du plan climat.

Où en sommes-nous ?

Le diagnostic est en cours d'élaboration, et sera finalisé en janvier.

Un séminaire élus permettra de travailler sur la stratégie et une concertation avec tous les acteurs sous divers formats sera mis en place au printemps 2019.

Réunion de lancement :

Le 22 novembre 2018 a eu lieu le lancement officiel du Plan Climat qui comprend :

- un diagnostic du territoire,
- une stratégie,
- un plan d'actions
- un processus itératif d'évaluation environnementale stratégique.

Le souhait de la Communauté de communes est de mettre en place des actions opérationnelles portées en interne et par tous les acteurs du territoire.

Cette réunion a permis également de faire le point sur l'année 2 TEPOS.

PLUS D'INFOS AUPRÈS DE

Sandra Richard
Service énergie - plan climat
04 75 36 08 29
energie@cdcba.fr



Abréviations du schéma :

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal